

PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL

COMITE CENTRAL

BUREAU POLITIQUE

DEPARTEMENT PRESSE,  
PROPAGANDE ET INFOR-  
MATION

MINISTERE DE L'INFOR-  
MATION ET DES POSTES  
ET TELECOMMUNICATIONS

DIVISION DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES ET  
FINANCIERES CHARGEE DE  
LA PLANIFICATION-FORMATION  
ET DE LA COOPERATION INTER-  
NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix  
-----

du 7/07/79

Décret n°79/405 /DIFI/MIPT/DAAFPFC du  
portant nomination de Monsieur BIVOUA  
BIMBAKILA Claude, en qualité du Directeur  
du Quotidien National d'Information "MWETI"

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S

(/u l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,  
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

(/u la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut  
général des fonctionnaires;

D.B. (/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
de la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15-62  
du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62-130 du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à  
la nomination et la révocation des fonctionnaires;

C. (/u l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à  
l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du  
Congo;

(/u le Décret 77/448 du 30 Août 1977 portant organisation  
et attribution du Ministère de l'Information;

(/u le Décret 75/338 du 19-7-75 fixant le statut commun des  
cadres des catégories A, B, C et D des services de l'Information;

(/u le Décret n°75/145 du 20 Mars 1975 fixant les indemni-  
tés de représentations;

(/u le Décret n°79/154 du 4-4-1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret 79/155 du 4-4-79 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;

Sur proposition du Ministre de l'Information et des Postes  
et Télécommunications

D E C R E T E :

Article 1er :- Monsieur BIVOUA BIMBAKILA Claude, Administrateur  
des services de l'Information est nommé Directeur du Quotidien  
National d'Information "MWETI".

.../...

Article 2 :- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

Article 3 :- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Justice

Victor TAMBA-TAMBA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre de l'Information et  
des Postes et Télécommunications

Capitaine Florent NTSIBA.-

AMPLIATIONS :

JOLPC.....	1
DFP.....	3
DB.....	3
DCF.....	1
CAB P.M.....	2
DFPI.....	1
MININFO/PT.....	2
DAAFPC.....	2
EWETI.....	2
DOSSIER.....	2
SGCM/BC.....	2
INTERESSE.....	1
ARCHIVES.....	2/24.-